

2.0 MARCHÉ AUSTRALIEN

L'examen de la situation actuelle et des tendances de l'industrie forestière en Australie est intéressant autant qu'instructif.

La carte des ressources du continent australien montre que les étendues boisées n'y sont pas trop abondantes. En effet, des 3 millions de milles carrés de superficie totale du pays, seulement 120 000 milles carrés, soit 4 p. 100, sont recouverts de forêts exploitables. Pour sa part, sur 3,86 millions de milles carrés de superficie, le Canada compte 1,3 millions de milles carrés de forêts. Par contre, l'Australie possède plus de forêts que la plupart des pays européens.

Les régions forestières de l'Australie se situent principalement le long de la grande chaîne en bordure de la côte orientale qui occupe une grande partie de l'État de Victoria et disparaît plus loin vers le sud. La forêt occupe 50 p. 100 du territoire de l'État insulaire de Tasmanie, et l'on retrouve de grandes quantités de forêts indigènes et de plantations au sud de Perth, en Australie-Occidentale.

Le tableau ci-dessus indique l'étendue des forêts indigènes et des plantations de résineux pour chacun des États australiens (chiffres estimatifs de 1987).

| | (en milliers d'hectares) | |
|-----------------------------------|--------------------------|-------------|
| | Forêts indigènes | Plantations |
| Nouvelle Galles du Sud | 14 962 | 227 |
| Victoria | 5 261 | 197 |
| Queensland | 7 720 | 183 |
| Australie-Occidentale | 2 674 | 77 |
| Australie-Méridionale | 1 | 90 |
| Tasmanie | 2 865 | 65 |
| Territoire du Nord | 816 | 4 |
| Territoire fédéral de la capitale | 51 | 14 |
| TOTAL | 34 350 | 857 |

Ces chiffres sont tirés d'un rapport réalisé en 1989 pour le compte du Conseil australien des forêts (Australian Forestry Council). D'après ce rapport, les 34,3 millions d'hectares de forêts indigènes sont en majeure partie peuplés d'eucalyptus, et le reste de callitris et d'essences tropicales, subtropicales et tempérées. Les forêts indigènes publiques, qui comptent pour 73 p. 100 du total, sont divisées en trois catégories : les forêts à usages multiples appartenant à l'État (48 p. 100); les forêts non occupées ou louées appartenant à l'État, où l'exploitation forestière s'effectue sous le contrôle du gouvernement (34 p. 100); les parcs nationaux et ceux des États où l'exploitation forestière est interdite (18 p. 100). Si l'on exclut les zones faisant l'objet de restrictions spéciales, il ne reste que 7 millions d'hectares pour l'exploitation, soit environ 27 p. 100 des ressources totales.